

## La fiscalité, nouvelle fragilité du grand yachting

Les acteurs régionaux ont évoqué dernièrement les freins au marché de la grande plaisance



J.-Y. Saussol, directeur de la Semidep, entouré de Laurent Falaize de **Riviera Yachting network**, Thierry Voisin, Petra Malloier entre autres, sont revenus sur l'importance économique du yachting. Photo R.A.

Deux milliards d'euros de retombées économiques ne serait-ce que sur le secteur des Alpes-Maritimes, dont 1 500 000 concernent le nautisme. "50 % de la flotte mondiale vient sur les Alpes-Maritimes et la Côte d'Azur", précise Petra Malloier, "business relationship manager" de Vauban 21, en charge du chantier de réaménagement du port d'Antibes (et du quai des Milliardaires). Une force, donc, pour la région Paca. Laurent Falaize, président du **Riviera yachting network**, a rappelé que les enjeux fiscaux étaient pour l'activité yachting, essentiels. " Il faut que nous nous attachions à préserver la présence de cette activité pour l'économie régionale ", précise-t-il.

Le Varois a souligné le précieux travail mené avec la Fédération des industries nautiques et au sein de la Confédération du nautisme et de la plaisance. " Les métiers du refit et de la réparation de yachts et les sites qui lui sont dédiés étaient plus que jamais des leviers d'attractivité importants et les projets structurants

[Visualiser l'article](#)

*devaient, notamment à cet égard, faire l'objet d'une concertation avec la filière et ses professionnels ", poursuit Laurent Falaize. Le yachting représente 10 % du marché du luxe en France. " C'est une activité de niche, de services à outrance, mais qui subit des contraintes et des difficultés économiques." Thierry Voisin, président de l'association ECPY (comité européen pour le yachting professionnel) enchérit en précisant qu'aujourd'hui " les gens riches ont compris qu'il y avait un enjeu. Le yachting reste une notion de plaisir, mais nécessite une offre combinée" . À savoir, un plaisir de navigation mais aussi des services tels que l'entretien et l'intervention mécanique sur les bateaux.*

### **La fiscalité, un fléau**

La Fédération des industries nautiques redoute que le quasi-doublement du coût des carburants n'éloigne ces yachts des ports nationaux. Depuis le 1er octobre 2016, les yachts ne profitent plus du moratoire fiscal qui, depuis trois ans, les dispensait de taxes sur le carburant pour leurs virées en Méditerranée au départ d'un port français. Depuis 2013, l'Union européenne impose en effet que la location des yachts ne bénéficie plus de l'exonération fiscale accordée aux navires de commerce." *On le sait, le yachting est mobile. Les bateaux vont donc faire le plein à San Remo ", précise Laurent Falaize. C'est bien là que le bât blesse. " Notre volonté est de garder ces navires (pour entretien entres autres) sur notre littoral", confirme Thierry Voisin, "nous avons un savoir-faire".*

Autre bémol souligné, l'article 31 (ex-article 19), ce vote qui entérine le rattachement à l'Énim (sécurité sociale) des marins qui résident en France *"de manière stable et régulière" et " exercent une activité directement liée à l'exploitation du navire " mais naviguent sous pavillon étranger (hors UE et hors accords bilatéraux). Cette loi entrée en vigueur le 1er janvier 2017 est un frein au développement du yachting. " Nous sommes le seul pays à avoir appliqué ça", peste Thierry Voisin, " c'est une hémorragie, les navires vont tous aller en Italie. Entre le prélèvement à la source, la TVA et l'affiliation à la sécurité sociale des marins, c'est l'image de marque de la France qui est endommagée."*